

## **Gabon-Divers-Accident ☐ minier**

**LIBREVILLE, 21 mai (Infosplusgabon) - Une barge appartenant à la Société de transport maritime (STM), avait coulé ☐ le ☐ 23 janvier dernier au niveau de la rivière Bokoué, à quatre kilomètres de la ville de Kango, avec à son bord, 680 tonnes de minerais de manganèse de l'exploitant minier CITIC, révèle un communiqué de ☐ presse.**

Les enquêtes et autres analyses physico-chimiques des eaux et des sédiments du fleuve, réalisées par le Cabinet Géo-Guide ont relevé « qu'aucune trace de manganèse n'a été détectée sur le lieu de l'incident ainsi qu'aux alentours ». Autrement dit, le moindre indice de pollution sur le lieu de l'incident, et partant du fleuve n'a été détecté.

"A ce jour, sur les 680 tonnes de minerais transportées par la barge, la STM a déjà évacué 500 tonnes. Seuls 180 tonnes restent encore dans l'embarcation", souligne le communiqué.

La société, confrontée aux soucis logistiques, a sollicité les services du ministère de la Défense qui disposant des moyens adéquats pour ce genre d'opérations, afin de sortir la barge de la rivière.

## **Plusieurs acteurs ☐ majeurs opérationnels**

Le transport du minerai de manganèse de Ndjolé est assuré par plusieurs acteurs majeurs. En amont, il est assuré par voie terrestre par la GSEZ, notamment de Ndjolé au centre d'entreposage de Kango. Tandis qu'en aval, c'est la STM qui transporte le minerai pour le compte de la CITIC, par voie fluviale, du centre d'entreposage de Kango, au Port d'Owendo.

Il convient également de préciser que le site d'entreposage de Kango appartient à la CITIC. Il a fait l'objet d'études d'impact environnemental au terme desquelles, un récépissé a été délivré à l'entreprise, le 28 octobre 2021, par la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature.

FIN/ INFOSPLUSGABON/AAA/GABON2022

© Copyright Infosplusgabon